

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D94-2018

Séance du 22/11/2018 – Convocation du 7 novembre 2018

Compte rendu affiché le 26 novembre 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Laurent BUFFARD, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Guillemette DEBORDE ; Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Michel MATHEY par Marine MATHEY, Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Myriam MARMONIER par Gisèle COIN ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Jean-Claude FABRE par Youcef BOUREZG ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	27
Exprimés	26

Objet : Modification des représentants au CISPD

La commune, en association avec la ville de Genay, est dotée d'un Comité Intercommunal de Prévention de la Délinquance. Les statuts de cet organisme précisent que la commune est représentée par 5 délégués.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la séance du 23 avril 2015, les délégués auprès de ce Comité Intercommunal sont : Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Guillemette DEBORDE, Marc GRAZIANA et Yves ARTETA.

Suite à la démission de M. Marc RODRIGUEZ de son mandat de Conseiller municipal, il convient de désigner un nouveau délégué.

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que *"lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation, il est voté au scrutin secret"* (L 2121-21).

Toutefois il y a possibilité, en cas d'unanimité du Conseil Municipal, de procéder par vote à main levée. L'élection se fait au scrutin majoritaire.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les résultats des élections municipales du 30 mars 2014,
- VU la délibération du 17 avril 2014 et celle du 23 avril 2015 relatives à la désignation des représentants au CISPD,
- VU le courrier du 12 novembre 2018, par lequel Monsieur le Préfet du Rhône accepte la démission de M. Marc RODRIGUEZ,
- **PROCÈDE à l'élection d'un représentant dans les conditions prescrites par la loi,**
- **NOTE les résultats suivants :**

1^{er} tour du scrutin

Votants : 27

Suffrages exprimés : 25
Nuls : 2
Majorité absolue : 17
Youcef BOUREZG a obtenu 27 voix.

- **DESIGNE en conséquence Youcef BOUREZG en tant que délégué titulaire pour siéger au Comité Intercommunal de Prévention de la Délinquance,**
- **DIT que désormais la commune est représentée au Comité Intercommunal de Prévention de la Délinquance par, Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Guillemette DEBORDE, Marc GRAZIANA, Yves ARTETA,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 novembre 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 26/11/2018
- Publication ou affichage le 26/11/2018
Valérie GLATARD, Maire.

